

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meurthe-et-  
Moselle

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 31 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	12	12 + 4 pouvoirs

Date de convocation  
26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

**Présents** : Cathy GREINER, Pascal DURAND, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.

**Absents** : .

**Représentés** : Dominique ROUSSEAU à Christine MEYER, Marie-Claude CARDOT à Frédérique SIMONIN, Stéphanie HINDELANG à Sébastien FRESSE, Séverine HUSSON à Guillaume ÉTÉVÉ.

**Monsieur Pascal DURAND** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Vote du budget primitif 2025**  
**N° de délibération : 24\_2025**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	4	16	0	0	0

En préambule, le Maire rappelle que le budget communal est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune pour une année ainsi que ses principales fonctions :

- C'est d'abord un acte de prévision car il constitue en premier lieu une estimation des dépenses et des recettes pour l'année à venir et permet ainsi de définir le montant du prélèvement fiscal à opérer (vote des impôts locaux).
- C'est également un acte d'autorisation car il illustre le principe selon lequel le Maire ne peut effectuer des dépenses et prélever des recettes que si l'autorisation lui en a été donnée par l'assemblée délibérante.
- Enfin, c'est une décision politique fondamentale car il traduit, en termes financiers et fiscaux, les orientations fixées par le conseil municipal.

Le Maire présente ensuite chapitre par chapitre, les prévisions financières du budget primitif 2025 qui s'établissent comme suit :

Recettes de Fonctionnement		2025	VOTE
13	Produits de gestion	2 950 €	<b>2 950</b>
70	Ventes de produits	46 000 €	<b>46 000</b>
73	Impôts et taxes	309 921 €	<b>309 921</b>
731	Impositions directes	826 852 €	<b>826 852</b>
74	Dotations, subventions et participations	165 805 €	<b>165 805</b>
75	Autres produits	15 000 €	<b>15 000</b>
77	Produits financiers		
79	Transfert de charges		
002	Excédent antérieur	1 650 972 €	<b>1 650 972</b>
042	Opérations d'ordre entre sections		
<b>TOTAUX :</b>		<b>3 017 500 €</b>	<b>3 017 500</b>

Il rappelle que le résultat reporté en fonctionnement, décidée lors de l'approbation du compte administratif, s'élève à : **1 650 972 €**. Cet excédent, ajouté au solde des recettes et des dépenses prévisionnelles 2025, soit 1 366 528 €, permet de transférer en recettes d'investissement une somme de 1 750 000 € pour financer de nouveaux investissements.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, les charges générales sont identiques à l'an dernier. Suite à la récente réorganisation des services techniques, à la modification du régime indemnitaire et aux augmentations des charges sociales, le chapitre Frais de personnel augmente de 21 000 €.

Dépenses de Fonctionnement		2025	VOTE
011	Charges à caractère général	665 000 €	665 000
012	Frais de personnel	420 000 €	420 000
014	Atténuations de produits	20 000 €	20 000
65	Autres charges de gestion	150 000 €	150 000
66	Frais financiers	10 000 €	10 000
67	Charges spécifiques	1 000 €	1 000
022	Transferts comptables	1 750 000 €	1 750 000
042	Opérations d'ordre	1 500 €	1 500
<b>TOTAUX :</b>		<b>3 017 500 €</b>	3 017 500

En ce qui concerne les subventions aux associations, une enveloppe de 35 000 € a été inscrite au compte 6574 afin de soutenir les activités associatives et régler différentes contributions (Resto-Loisirs, projet éducatif CCMM et subvention voyage scolaire).

Recettes d'Investissement	RAR 2024	Propositions nouvelles	TOTAL	VOTE
001	Résultats reportés	456 050 €	456 050 €	456 050
020	Virement du fonctionnement	1 750 000 €	1 750 000 €	1 750 000
024	Produits cessions immobilières			
040	Ordres différences réalisations	1 500 €	1 500 €	1500
041	Ordres opérations patrimoniales			
10	Dotations et fonds divers	49 166 €	49 166 €	49 166
106	Affectation excédent de fonctionnement	510 410 €	510 410 €	510 410
13	Subventions d'investissement	285 504 €	795 717 €	795 717
16	Emprunt		250 000 €	250 000
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Ventes de titres			
45	Opérations compte de tiers	1 201 016 €	1 201 016 €	1 201 016
<b>TOTAUX :</b>		<b>3 052 630 €</b>	<b>5 013 859 €</b>	5 013 859

En ce qui concerne les recettes d'investissement, il s'agit essentiellement du résultat excédentaire de 2024 pour 456 050 € et de l'épargne brute de la section de fonctionnement qui s'élève à 1 750 000 €. A cet autofinancement, s'ajoutent des

subventions pour la rue de Mirecourt phase 1 de 285 504 € et la provision de 510 410 € pour payer les restes à réaliser.

Enfin, rappelons également les restes à réaliser 2024 pour 1 961 229 € qui comprennent notamment les subventions déjà notifiées du projet intergénérationnel et la participation de la CCMM pour un montant de 1 201 016 €. Grâce au virement du fonctionnement évoqué plus haut, il est proposé d'investir cette année 1 900 170 € de travaux dont 776 182 € pour la 1<sup>ère</sup> phase de la réfection de la Rue de Mirecourt.

Dépenses d'Investissement	RAR 2024	Propositions nouvelles	TOTAL	VOTE
001 Résultats reportés				
040 Ordres différences réalisations				
041 Ordres opérations patrimoniales				
10 Dotations et fonds divers				
16 Emprunts		86 000 €	000 €	86 000
20 Immobilisations incorporelles		100 000 €	100 000 €	100 000
21 Immobilisations corporelles				
23 Immobilisations en cours				
27 Autres immobilisations financiers				
	2 927			4 827
Opérations d'équipement	689 €	1 900 170 €	4 827 859 €	859
<b>TOTAUX :</b>	<b>2 927 689 €</b>	<b>2 086 170 €</b>	<b>5 013 859 €</b>	<b>5 013 859</b>

Sont notamment compris dans les nouveaux projets d'investissement 2025 :

- L'ACQUISITION DE TERRAINS, DE MATERIEL pour 43 989 €,
- DES TRAVAUX de BATIMENTS et de VOIRIE DIVERS pour 40 000 €,
- LE PROJET INTERGENERATIONNEL pour 300 000 € afin de financer les avenants, les révisions, l'augmentation du lot « Peinture » et les travaux de mise en conformité demandés par la PMI pour la Crèche,
- LA REFECTION DE LA RUE DE MIRECOURT (Phase 1) pour 776 182 €,
- UNE ENVELOPPE DE NOUVEAUX TRAVAUX pour 740 000 €.

Après cet exposé, le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- PROCEDER au vote de ce budget primitif 2025 présenté en équilibre comme suit :

**Section de fonctionnement**

**Recettes = 3 017 500 €**

**Dépenses = 3 017 500 €**

**Section d'investissement**

**Recettes = 5 013 859 €**

**Dépenses = 5 013 859 €**

- FIXER le **taux de fongibilité** permettant les virements de crédits en remplacement des dépenses imprévues à **5 %**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 1 avril 2025  
Marcel TEDESCO,  
Maire

